

Ca peut aider !

L'action sociale
Les prestations auxquelles vous pouvez prétendre

Ma carrière

Ma rémunération

La part principale de la rémunération d'un enseignant est le traitement. Celui-ci est calculé selon son corps et son grade, d'après l'indice correspondant à l'échelon dans lequel il se situe.

> Corps
Les corps regroupent les fonctionnaires ayant le même statut particulier.
Ex : certifiés, agrégés, PLP, PEPs, COP, CPE, PE sont des corps de l'Éducation nationale.

> Echelon
Chaque grade est subdivisé en échelons, 11 pour la classe normale et 7 pour la hors-classe.

> Indices
À chaque échelon correspondent des points d'indices. Pour calculer le montant du traitement, il faut multiplier le nombre de points par le valeur du point d'indice.

> Grade
Chaque corps est composé de deux grades : classe normale et hors classe (sauf les COP pour qui la hors classe est réservée aux DCO).

Le traitement d'un PE au PLC à l'échelon 3 est donc de : 410 X 4.6303 € soit 1 938,42 € brut mensuel.

Les échelons 3, 4 et 5 ont été revalorisés en 2010. Pour le SE-Unsa, cette mesure, si elle est nécessaire, ne suffit pas à répondre à la demande de revalorisation de l'ensemble des traitements de tous les enseignants.

un OUTIL, une EQUIPE
pour m'aider

MES DROITS
L'INSPECTION
LA TITULARISATION
MA RÉMUNÉRATION
MA PREMIÈRE AFFECTATION
S'ADRESSER À MA HIÉRARCHIE
MA RESPONSABILITÉ

Mon choix c'est l'Unsa !



Je suis stagiaire

2nd degré

en septembre 2011



Adhérez dès maintenant au SE-Unsa

et recevez plus de 50
fiches repères

Nom : Prénom :

Etablissement de rattachement :

Adresse personnelle :

Téléphone fixe : Portable :

Mél :

Montant de la cotisation stagiaire : 80 €
après déduction aux impôts 27.5€

Mode paiement : Chèque Paiement fractionné



J'adhère au SE-Unsa, date et signature :

À retourner au SE-Unsa, 209 bld St Germain 75 007 PARIS

Le montant de l'adhésion est **déductible des impôts à 66%**
et vous pouvez opter pour le paiement fractionné,
en 10 fois sans frais.

www.se-unsa.org

SE-Unsa secteur formation
209 bld St Germain 75 007 PARIS
jeunes@se-unsa.org



Le calendrier

L'envoi des pièces justificatives de votre situation personnelle ou professionnelle doit respecter strictement les délais ci-dessous :

Dates	Opérations	À envoyer à
Du 14 avril au 19 juin 2011 à 12h	Saisie des vœux d'académies sur Sial pour chaque concours objet de l'admissibilité. Le cas échéant, autant de saisies que d'admissibilités pour un même candidat.	
31 mai 2011	Date limite de saisie des vœux pour les lauréats en report de stage .	
24 juin 2011	Date limite d'envoi des pièces justifiant de la qualité de fonctionnaire , d'enseignant contractuel du 2nd degré, de titulaire du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité, de l'Aménagement du territoire. Date limite d'envoi de la lettre au terme de laquelle les candidats concernés optent pour l'enseignement privé , ainsi que leur contrat d'engagement dans l'enseignement privé, ou de leur agrément.	DGRH/B2-2
24 juin 2011	Date limite d'envoi des pièces justificatives, en cas de demande de correction de la situation professionnelle figurant dans Sial.	DGRH B2-2
Selon discipline, entre le 9 et le 20 juillet	Résultats d'affectation sur Sial rubrique : « Affectations »	
Dès les résultats des affectations	Envoi des pièces justificatives pour : - Rapprochement de conjoints - Mutations conjointes de deux lauréats - Affectation en département d'outre-mer - Affectation en collectivité d'outre-mer.	Rectorat d'affectation
1er septembre 2011	Affectation et nomination dans une académie en qualité de fonctionnaire stagiaire.	



Comment contacter l'administration?

Bureau des affectations et des mutations des personnels du second degré
DGRH B2-2, 72, rue Regnault 75243 Paris cedex 13.
Pour toute correspondance : mentionner: « gestion des stagiaires » et préciser la discipline . Pensez à y joindre une copie de la fiche de synthèse de saisie des vœux sur Sial.

Fiche de suivi stagiaires 2011

NOM : Prénom : Nom de jeune fille.....
 Adresse :
 Code postal..... Ville.....
 Téléphone : Portable.....
 Courriel :

Je suis adhérent(e) du SE-Unsa Je désire recevoir de la documentation sur le SE-Unsa
 Je souhaite adhérer* au SE-Unsa, chèque de 80€ à joindre à la fiche de suivi syndical
* 66% du montant de votre adhésion sont déductibles du montant de l'impôt sur le revenu

Type de concours:

- Agrégation CAPES CAPET CAPLP CPE CAPEPS

Discipline :

Situation actuelle:

- Fonction publique hospitalière/territoriale Fonction publique d'Etat
- Enseignant contractuel Autre.....

Lauréat du concours :

- Externe Interne Académie du concours.....

Rang au concourssur

Situation personnelle :

- Rapprochement de conjoint demandé sur l'académie de.....
- Travailleur en situation de handicap
- Nombre d'enfants de moins de 20 ans au 1^{er} septembre 2011 :

Option choisie :

- Affectation en académie Report de stage
- Détachement Détachement en qualité de stagiaire
- Recrutement en qualité d'ATER ou de doctorant contractuel
- Affectation dans l'enseignement supérieur : PRAG,PRCE ou CPGE, STS, ...

Vœux	Académie	Ne rien inscrire dans ces colonnes	
1			
2			
3			
4			
5			
6			

Fiche à compléter et à renvoyer à SE-Unsa. Joindre une copie de votre inscription sur SIAL
 Gérard Fontaine - 209, bd Saint-Germain - 75007 Paris
 ou à remplir en ligne sur www.se-uns.org, rubrique «Mutations».





Le barème

Chaque année, l'administration réserve dans chaque académie et pour chaque discipline, des postes pour les stagiaires. Les affectations inter-académiques sont examinées selon le cumul de points de chaque stagiaire. Voici les éléments qui constituent votre barème :

Critères	Points	Attribution
Rapprochement de conjoints .	150	Sur le premier vœu. Voir la date limite de mariage ou Pacs en page 5
Enfant(s) à charge Dans le cadre du rapprochement de conjoint uniquement.	75	Par enfant à charge de moins de 20 ans au 1er septembre de l'année en cours et sur le premier vœu.
Lauréats de l'agrégation .	100	Sur tous les vœux.
Titulaires de la fonction publique territoriale ou hospitalière à l'inscription au concours.	400	Sur le premier vœu qui doit correspondre à la dernière académie d'affectation en tant que titulaire de la fonction publique.
Enseignants contractuels du second degré de l'Éducation nationale.	400	Sur le premier vœu qui doit correspondre à l'académie d'exercice à temps complet ou durant les deux dernières années s'ils exercent à mi-temps- hors congés.
Travailleur handicapé et bénéficiaire de l'obligation d'emploi.	1 000	Sur le premier vœu.
<i>Rang de classement au concours</i>		
1er décile	150	Sur tous les vœux
2ème décile	135	Sur tous les vœux
3ème décile	120	Sur tous les vœux
4ème décile	105	Sur tous les vœux
5ème décile	90	Sur tous les vœux
6ème décile	75	Sur tous les vœux
7ème décile	60	Sur tous les vœux
8ème décile	45	Sur tous les vœux
9ème décile	30	Sur tous les vœux
10ème décile	15	Sur tous les vœux
Liste complémentaire	0	

Foire aux infos

Déménagement = aide financière?

Les lauréats du concours peuvent prétendre à l'AIP, aide à l'installation des personnels. Elle contribue à financer, dans le cas d'une location vide ou meublée, les premières dépenses. Attribuée sous conditions de ressources, son montant peut aller jusqu'à 900 €. jeunes@se-unsa.org pour plus d'infos.

Mon affectation

Vers mi-juillet, ont lieu les affectations inter-académiques. Grâce à la fiche de suivi en page 7, l'équipe du SE-Unsa peut vérifier les différents éléments de votre barème. **Nous vous informerons de votre académie d'affectation.** A la fin du mois d'août, c'est le rectorat de votre académie d'affectation qui vous attribuera un poste dans un établissement.

Je suis bi-admissible

Dès la connaissance d'une seconde admissibilité, classez par ordre de préférence, les différents concours auxquels vous êtes admissibles. Ce choix est à réexaminer à chaque nouvelle admissibilité. Une fois toutes les admissions prononcées, c'est le choix exprimé en 1ère position qui sera pris en compte, les autres admissions étant définitivement perdues. Après la fermeture de Sial, plus aucune modification n'est possible.

J'ai d'autres questions

jeunes@se-unsa.org
www.se-unsa.org





Un travailleur handicapé bénéficiaire de l'obligation d'emploi bénéficie de 1 000 points sur le 1er vœu.

L'envoi du certificat du médecin agréé spécialiste du handicap, attestant la compatibilité du handicap avec les fonctions exercées doit être adressé au rectorat d'affectation avant le 30 septembre 2011.

SITUATION de HANDICAP

> Les conditions

Les lauréats des seuls concours de l'agrégation externe peuvent demander le report de leur nomination pour effectuer des études doctorales dans un établissement public français d'enseignement ou dans un organisme public français de recherche.

La durée de ce report est d'un an renouvelable deux fois.

> Obligations

L'envoi du contrat d'engagement pour les candidats à un poste de **doctorant contractuel ou d'Ater** doit être fait avant le 30 novembre 2011.

ATER et doctorants

REPORT de STAGE

> Les conditions

Report de stage au titre des dispositions du décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 pour tous les lauréats d'un concours :

- un congé de maternité
- un congé parental
- effectuer le service national en tant que volontaire

Autres motifs de report de stage :

- effectuer des études doctorales pour les lauréats de l'agrégation ;
- préparer l'agrégation ; pour les lauréats d'un concours externe sauf CPE ;
- terminer la scolarité à l'École normale supérieure pour les PLC et PEPS externes ;
- effectuer un séjour à l'étranger pour tous les lauréats d'un concours externe.

> Obligations

Cette année, saisir cette option sur Sial.

Effectuer une nouvelle saisie sur le site Sial au titre de l'année scolaire 2012-2013.

Pour les lauréats 2010 stagiaires en 2011 :
Date limite de saisie de vœux : 31 mai 2011

RAPPROCHEMENT de CONJOINT

> Les délais

Le mariage ou le Pacs doit être contacté avant le **13 juillet 2011**

> Conditions

Le conjoint doit obligatoirement exercer une activité professionnelle ou être inscrit au « Pôle emploi ». Le rapprochement de conjoint vaut 150 points sur votre premier vœu.

> Pièces justificatives :

- Attestation de l'employeur du conjoint indiquant le lieu d'exercice et la nature de l'activité professionnelle ou attestation récente d'inscription au « Pôle emploi » en cas de chômage.
- Justificatif du domicile conjoint : copie d'une facture EDF, quittance de loyer, etc.
- Photocopie du livret de famille.
- Pour les lauréats ni mariés ni pacsés avec enfant, livret de famille ou certificat de grossesse délivré au plus tard le 1er août 2010 avec attestation de reconnaissance anticipée.
- Pour les agents pacsés : l'attestation du tribunal d'instance ou l'extrait d'acte de naissance des deux partenaires portant en marge les mentions du Pacs.

> Conjoint professeur stagiaire :

Deux candidats mariés ou pacsés qui souhaitent être affectés dans la même académie ne peuvent pas bénéficier des bonifications de rapprochement de conjoints. Ils n'ont que la possibilité de formuler des vœux identiques.

Les pièces justificatives sont à envoyer au rectorat d'affectation dès les résultats des affectations.

